

SPÉCIAL CONGRÈS

CONTRIBUTIONS SUR LES 4 THÈMES

THEME 1

Campus des métiers

CAMPUS DES MÉTIERS : POUR MOI C'EST NON

Le campus des métiers créé par la loi Peillon pour « revaloriser l'enseignement professionnel » est dans la droite ligne des lois de décentralisation et de réforme de la formation professionnelle : contribuer au redressement productif des territoires en reposant sur **un secteur d'activité, pôle de compétitivité régional**, soutenu par la collectivité **pour répondre à des besoins économiques**.

Ce nouveau dispositif va plus loin que le lycée des métiers puisqu'il ouvre les portes des lycées aux entreprises. Il s'agit en fait de leur faire la part belle, la formation des jeunes passe au second plan.

En donnant aux entreprises la possibilité **d'utiliser les plateaux techniques des établissements scolaires, les labos de recherche et la main d'œuvre qui va avec**, à savoir les jeunes en formation (apprentis, étudiants et scolaires), elles peuvent développer et mettre au point leurs prototypes, qui rappelons-le sont les parties les plus onéreuses du processus de fabrication. Là encore, **l'économie prend le pas sur la dimension humaine**.

La recherche de l'adéquation formation/emploi est toujours présente puisque l'on s'appuie sur les pôles de compétitivité.

Si la dotation des académies et les aides régionales abondent fortement ce dispositif, cela se fera au détriment des EPLE qui n'en font pas partie (la majorité). **Il augmentera donc les inégalités entre les établissements et entre les territoires.**

Une fois de plus c'est la **recherche de compétitivité** et les besoins économiques des entreprises qui sont privilégiés.

Ce nouveau dispositif montre **qu'il ne s'agit plus de donner aux jeunes les moyens de se diriger vers le parcours professionnel de leur choix mais bien de répondre aux besoins économiques des régions** et de satisfaire la recherche de l'employabilité immédiate qu'appellent de leurs vœux les entreprises.

Non à la vision utilitariste de la formation, non au campus des métiers.

Gilles Pellegrini

Sommaire

> THEME 1..... P 1 et 2

> THEME 3..... P 3 à 5

> THEME 4..... P 6 à 8

> STATUTS..... P 8

> Consignes..... P 9 et 10

Être compétent et avoir des compétences ... est-ce pareil ?

Nous pouvons imaginer, si l'on accepte le sens imposé dans le cas de la formation des élèves, qu'avoir des compétences ne présume pas du fait que nous en fassions usage.

D'où le discours de votre supérieur hiérarchique : vous n'avez pas la compétence pour être enseignant(e), vous avez des compétences mais vous n'êtes pas compétent(e), j'irai même jusqu'à dire que vous êtes incompetent(e) ! Un incompetent qui n'utiliserait pas ses compétences serait alors imaginable.

Ne peut-on parler de connaissances pédagogiques ? Est-ce qu'être compétent n'est pas utiliser ses connaissances pédagogiques et bien les utiliser ?

Sommes-nous cohérents et avons-nous intérêt à accepter le mot « compétences » pour nous-mêmes ... alors que nous le contestons pour nos élèves. Le livret de compétences est amené à suivre un élève toute sa vie, y compris ... quand il deviendra professeur (une sorte d'ouvrier moderne spécialisé et instruit : la référence est celle du livret de l'ouvrier du 19^{ème} siècle). Il y sera alors portée mention de compétences, comme pour ses élèves. Voilà une version qui présage aussi de notre formation future : une série de courts stages de formation en « 3 jours pour la vie ». Pas de « véritable formation initiale pédagogique ». Notre obligation à nous former tout au long de la vie (Est-ce encore un droit ?) aura le même axe !

En route pour le CAPLPUC ; UC pour unités capitalisables bien sûr. Nous cumulerons les stages de 3 jours, du style : enseigner en milieu prioritaire, en milieu violent, en milieu rural sous scolarisé ...

À nous, selon nos penseurs officiels, très proches des patronats de partout, de puiser dans les « compétences », de les enchaîner au mieux, comme des micro-tâches

non reliées entre elles.

Un incompetent serait alors celui qui ne saurait pas articuler un ensemble de micro-tâches.

Voilà au moins ce qui risque de définir la plupart de nos élèves, pas nécessairement par leur faute, mais par le manque de qualité de ce que nous acceptons de leur délivrer, puisque notre réaction n'a pas été assez forte pour dissuader ceux qui nous ont imposé de mauvaises réformes.

Une imposture, une somme de faux semblants, destinées à faire croire aux parents que l'on s'occupe de chaque élève et de ses problèmes, cognitifs ou autres, quand la réalité est celle de la recherche du moindre coût. Un enseignement ... de malentendus.

À cela, il faut ajouter que la recherche « d'affichage », se fait sur le dos des enseignants :

Dans la politique éducative menée actuellement, se fait jour l'idée d'une formation massive des enseignants dans les domaines ASH.

Il ne s'agit pas, de qualité offerte par des volumes horaires de formation importants, mais de pallier le cruel manque de structures adaptées, par saupoudrage de formation pour tous, avec exclusion du principe de volontariat. Alors que personne n'a pris ces engagements au moment du « recrutement », les compétences ainsi conçues représentent donc l'idée d'un « volontariat obligatoire universel » (bel oxymore). C'est le moyen choisi pour faire travailler plus sans rémunérer plus, sans qualifier plus.

Le système des compétences c'est l'indigence généralisée, accompagnée d'un réel mépris d'une élite qui ne veut pas d'une éducation démocratisée et émancipatrice. Comment ne pas le fuir ?

Thierry Monnaye

NON AUX DÉRIVES HOMOPHOBES ET RACISTES

La banalisation d'un parti, le FN, dont l'histoire, les idées et pratiques n'en demeurent pas moins antirépublicaines, xénophobes et sexistes. Il faut le dire et le dénoncer.

Le libéralisme caché

La tentative de Marine Le Pen de masquer sa politique ultra libérale en plaquant des accents de gauche, d'ailleurs ni détaillés ni chiffrés, est l'une des facettes de la dédramatisation. Plus difficile est l'entreprise qui consiste à gommer le populisme qui vise à préserver un électorat populaire tout en « draguant » les fonctionnaires et notamment les professeur-es avec le « collectif » Racine, chantre de l'école d'avant 68 et de ses vertus supposées.

Sur le fond rien n'a réellement changé et les idées nauséabondes restent les mêmes, basées sur la « préférence nationale » pour les prestations sociales, le logement et l'emploi, l'ultra libéralisme dans le domaine de l'entreprise (défense des PME/PMI, dérogation sur les 35h, suppression de l'ISF et sanctions contre les chômeurs). Le FN ne défend aucun droit pour les salariées, aucune hausse de salaire, aucun retour à la retraite à taux plein à 60 ans, ni revalorisation des pensions, ni créations de postes de fonctionnaires. Pas de place pour les syndicats, pas plus de grèves et de manifestations que de représentativité.

« La préférence nationale »

Cette « préférence nationale » est basée sur des idées fausses notamment sur l'immigration.

Les immigrés ne sont pas une charge pour le pays :

Car ils consomment, payent des impôts et des cotisations sociales, ils apportent 12 milliards de plus que ce qu'ils « coûtent » aux administrations publiques font un apport supérieur à celui d'un « natif » (2250€ annuels contre 1500€) d'après une enquête réalisée pour la MIRE.

Les immigrés font baisser les salaires des français :

- une étude menée en 2010 par Javier Ortega, chercheur à la London School of Economics, et Grégory Verdugo, chercheur à la banque de France, une croissance de 10 % de l'immigration entraînerait une hausse de 3 % des salaires des natifs.

Les immigrés ne seraient plus « assimilables » :

- l'historien Gérard Noiriel montre que l'insertion se fait à peu près au même rythme d'une génération à l'autre.

La sécurité comme dogme

On rentrerait dans un état du tout sécuritaire avec contrôle judiciaire renforcé :

- la présomption de légitime « défense » pour les policiers
- le rétablissement de la peine de mort par référendum pour les assassins d'enfants et les trafiquants de drogue, ce qui va à l'encontre de plusieurs traités internationaux dont la convention européenne des droits de l'homme qui l'interdit même en temps de guerre
- la création de 40 000 places de prison supplémentaires
- la suppression des remises de peine automatiques
- l'interdiction aux magistrats de se syndiquer et de s'engager politiquement, ce qui est pourtant reconnu comme un droit fondamental dans la constitution
- la lutte contre les supposés « arrêts de confort » alors que la plus grosse part de la fraude est plus le fait des entreprises que des particuliers
- la création d'un secrétariat d'état à la lutte contre la fraude et d'une carte vitale biométrique, croisement de tous les fichiers sociaux et fiscaux, ce qui constituerait une grave atteinte aux libertés démocratiques.

Une vision très « vieille France » de l'enseignement

En ce qui concerne l'éducation, le FN prône un retour à l'école d'avant 68 avec notamment l'apprentissage à 14 ans, des portiques détecteurs de métaux, l'autonomie des universités. Autant de méthodes qui n'ont pas fait leurs preuves !

L'utilisation religieuse de la laïcité

Il met en avant la laïcité avec une interprétation personnelle de « neutralité politique ». Celle-ci cible clairement l'objet de sa hantise, l'islam. Il tente de justifier par l'histoire une « préférence chrétienne » prétexte d'ostracisme. Tout ceci va à l'encontre bien sûr de la loi de 1905 qui prône la liberté de conscience et le libre exercice du culte quel qu'il soit. Le FN fustige les prières de rue mais ne dit rien contre les pèlerinages, prières des catholiques traditionalistes dans la rue lors des manifestations contre le mariage pour tous, ou celles contre les hôpitaux/cliniques qui pratiquent l'avortement. Il s'oppose à la suppression du concordat Alsace/Moselle.

Le FN et la place de la femme

Enfin le FN veut remettre la femme dans « son » foyer et créer, pour élever les enfants, un revenu parental qui augmenterait à partir du troisième. Cette politique nataliste va jusqu'à proposer le déremboursement de l'IVG « de confort » et remettrait donc en cause toutes les luttes féministes. D'autre part il présente la parité comme une forme de racisme inversé qui irait à

l'encontre de « l'homme blanc ». On ne trouve donc rien dans son programme sur les inégalités salariales.

En clair rien de nouveau, des idées communes à toutes les fascismes et régimes réactionnaires qui essaient de flatter les électrices et les électeurs mécontents des politiques menées, en faisant croire qu'ils sont le seul recours.

Agnès Bonvalet

EXTRÊME DROITE : ARCHAÏSME ET ULTRA RÉACTION

L'Extrême-Droite (E-D), une réaction vis à vis d'une évolution, une nostalgie des archaïsmes d'une société passée, en chaque adhérent, une sensation de spoliation, un espoir de devenir puissant et riche qui, déçu, s'est transformé et orienté de façon morbide vers l'idée d'une « égalité par le bas », avec l'exigence d'un « moins pour tous », sauf pour ceux que l'on admire parce qu'ils ont réussi ou bien parce que l'on accepte qu'ils puissent être d'une autre essence, une tromperie des dirigeants de L'E-D qui sont les ultras défenseurs d'un ordre ancien, qu'ils voudraient rétablir à leur avantage.

Une ultra réaction, qui n'a jamais accepté la révolution française et qui fonctionne sur le mode de toutes les « démocraties populistes » depuis l'antiquité, attachée au culte de la personnalité, n'acceptant que les étrangers qui sont dociles et considérés comme vertueux parce que travailleurs ... et pauvres.

Une réaction, adossée à la religion, cette pourvoyeuse de clichés patriarcaux, d'images d'homme fort et providentiel.

Un sauveur, voilà ce qui est attendu. Une idée « miracle », voilà ce qui est proposé !

Un sacrifice à l'ancienne, un bouc que l'on sacrifie, voilà la méthode.

Un bouc émissaire en la personne d'un étranger considéré comme parasite, ou d'un fonctionnaire qui coûte trop cher, d'un chômeur qui

ne « voudrait pas travailler », d'un malade qui serait imaginaire. Chacun d'entre nous doit se poser une question en passant en revue cette liste : combien les politiques récentes et actuelles ont déjà emprunté à ces idéologies nauséabondes ?

Force est de constater le poids croissant sur la pensée de notre société.

On ne peut ignorer la « filiation » terrible entre ceux qui se veulent présentables et veulent faire passer leur idéologie pour acceptable et Vichy. L'un des fondateurs du FN, revendique clairement cette paternité. Dans la sphère de l'ED, la proximité de groupes néonazis autour du FN est frappante.

Qui veut bien croire à l'esprit nouveau qui soufflerait sur un parti si particulier ? Qui veut croire à la fable d'un parti qui ne serait pas fascisant ?

Il est impardonnable de se laisser prendre par (ou de pratiquer ?) la confusion entre une attitude de communication, adoptée pour donner le change et la réalité des visées qui sont celles de l'extrême droite de toujours et que l'on cherche à masquer :

Qui veut croire que sont révolus les attachements à l'asservissement, l'exploitation, l'ostracisme ? Qui veut croire que la violence ne serait pas tôt ou tard utilisée comme moyen de parvenir aux objectifs ? Qui veut vraiment faire ce pari fou ?

C'est de haine qu'il s'agit. C'est d'absurde et d'irrationnel que l'on parle. Ne nous laissons pas prendre au piège de l'irrationnel !

Thierry Monnaye

THEME 3

Extrême droite — 2

Prostitution

Un des enjeux forts de la société française, en ce qui concerne particulièrement les violences faites aux femmes, est celui de la prostitution et de la pénalisation du client. Proposition portée par le gouvernement mais repris par bon nombre d'organisations. En effet, la prostitution était la dernière violence faites aux femmes qui n'était pas pénalisée.

Le constat ne pose pas problème.

Il est admis que la prostitution est liée à la répartition sexuée des rôles sociaux, mais à l'instar des femmes prostituées, les clients des hommes prostitués sont en quasi-totalité des hommes. Il est admis aussi qu'elle est une marchandisation des corps qui profite aux diverses « mafias » (c'est le 3^e trafic financier mondial après celui des armes et de la drogue). Ainsi 90 % des femmes prostituées sont d'origine étrangère en situation de précarité, voire amenées de force des pays d'Europe centrale et orientale, et d'Afrique. Constat aussi des violences qu'elles subissent de la part des proxénètes (« dressage », viols, violences ...) et des clients (exigences et violences). Tout le monde dit vouloir s'attaquer au système prostitutionnel et qu'il faudrait y mettre les moyens.

**Abolitionnistes ou régle-
mentaristes ?**

Deux positions s'affrontent à travers le monde : les abolitionnistes (référence : la Suède), et les régle-mentaristes (l'Allemagne et les Pays Bas).

Dès qu'on réglemente la prostitution cela entraîne la reconnaissance légale et légitime du « travail du sexe » comme tout autre travail. Mais c'est aussi justifier officiellement la dépénalisation du proxénétisme, reconnaître un rôle d'entrepreneur aux proxénètes, ce qui de fait implique le développement massif de l'industrie du sexe (voir les bordels des grandes manifestations sportives en Allemagne). Dans cette vision réglemmentariste de la prostitution, l'État devient donc proxénète.

Dans les pays réglemmentaristes la prostitution n'a pas diminué et l'accès aux droits les plus élémentaires pour les prostituées, logements, santé, protection... n'a pas été amélioré.

Vouloir abolir la prostitution c'est non seulement rappeler que le « corps n'est pas une marchandise à vendre », que la prostitution n'est quasi jamais choisie et que les dernières nées, les « escort girl », ne sont pas libérées. C'est aussi dénoncer un système mafieux : le système prostitutionnel. La France a ratifié en 1960 la Convention de 1949 dite « *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* ». Par la ratification de cette Convention elle affirmait déjà son caractère abolitionniste.

**Les moyens pour y remédier sont
sujets à débat.**

La question aujourd'hui en France est de savoir si on va plus loin dans le cadre de la loi avec la responsabilisation et la pénalisation du client (une amende jusqu'à 1500 euros, aggravée à 3750 euros en cas de récidive).

Axel Benoist, Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin

*Logement***Politique du logement sociale**

Il est inadmissible qu'actuellement, dans notre pays, des gens, individus isolés ou familles, étrangers ou pas, soient obligés de coucher dans la rue, d'autant plus en période hivernale. Il est urgent que les Pouvoirs Publics (État et communes notamment) mettent en œuvre un plan de construction suffisant d'habitations sociales de manière à faire disparaître ces situations totalement inadmissibles. Rappelons-nous qu'une personne à la rue à une espérance de vie inférieure de 20 ans.

Bernard Revillon

Représentation au congrès national des territoires outremer

Au niveau des textes statutaires

Actuellement les statuts reconnaissent l'académie comme base de représentation au niveau du collège non élu des SA. En 2011 au congrès de Châtenay-Malabry a été ajouté un 32^e siège pour Mayotte devenant 101^e département.

Aucune représentation de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie, de l'AEFE et des HDF isolés n'a jamais été désignée, ni validée pour participer au congrès national ou même au CN. Les seules instances nationales où ils ont été invités (frais payés par le national) depuis 2011 sont le CN de rentrée, comme les académies d'outremer. Seule la Nouvelle Calédonie y a participé.

Cette année la Nouvelle Calédonie a demandé de participer au congrès

Au CN d'octobre 2013, la Nouvelle Calédonie a souhaité participer au congrès national. Au vu des textes elle ne peut y participer qu'à titre

d'invitée. Lors du CN de décembre la demande a été mise aux voix et n'a pas recueilli la majorité qualifiée de 70 %.

L'argument principal étant le coût du voyage de ces territoires, en période de contraintes financières importantes pour le SNUEP-FSU avec l'obligation de trouver un local. Comment payer plusieurs voyages (Nouvelles Calédonie, Polynésie ...) à plus de 2000 euros, qui éclateraient le budget prévisionnel de 50 000 euros ? Si on en invite seulement un qui choisir ?

Mener la réflexion

Cette situation n'est bien sûr pas satisfaisante. Nous devons réfléchir à un système qui prenne en compte les adhérent-es de ces territoires. Doit-on mettre une place pour tous ces territoires avec une représentation tournante ? Faut-il fixer un nombre minimal d'adhérent-es ? Faut-il l'année scolaire du congrès repousser le déplacement du CN vers le congrès national ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre au congrès national.

QUELLE STRATÉGIE EN 2014 POUR LES ÉLECTIONS À LILLE ?

Bilan des élections pro de 2011

Lors des élections pro 2011, trois constats ont été dégagés :

- la FSU a perdu la 1^{ère} place en CTA dans le Nord-Pas de Calais (59/62) pour 97 voix d'écart avec l'UNSA ;

- l'UNSA a gagné plus de 7 points dans les CAPA (24,17 % en 2008 31,30 % en 2011) ; elle a raflé toutes les places d'instance permettant de contrôler le CTA et ainsi écarter la FSU des décisions. Rappel : Action et Démocratie à Lille a fait le choix de l'UNSA.

- il avait été très difficile de constituer la liste SNUEP-FSU. Grande difficulté à trouver des PLP classe normale. (2h avant le dépôt de liste celle-ci n'était pas complète.....).

Le contexte actuel amène les analyses suivantes :

Le paysage syndical évolue : rapprochement entre l'UNSA et le SGEN-CFDT. Il faut donc en tenir compte pour la préparation des élections 2014.

- le changement des règles de représentativité et les recompositions syndicales engagées placeront rapidement la FSU 59/62 dans une situation difficile et la menaceront dans son existence même dès la fin 2014 si rien n'est fait d'ici là.

Qu'elle stratégie ?

Le bureau régional FSU 59/62 (par l'intermédiaire du SNES) propose donc aux 10 syndicats nationaux de la FSU concernés par l'élection au CTA d'envisager ensemble une démarche en direction de la CGT Educ'Action pour la constitution de listes communes.

Il ne s'agit pas d'une réunification syndicale ni d'une fusion d'appareil mais d'un accord pour se présenter devant les suffrages des personnels et d'un engagement à travailler ensemble dans toutes les instances où cela sera possible.

Cette démarche s'accompagnerait d'un accord (rendu public) entre nos organisations pour régler préalablement le problème du calcul de la représentativité de chacun.

... suite page 7

THEME 4

Représentation de l'outremer

Elections professionnelles

Stratégie syndicale — 1

Dans ce cas de figure, la FSU 59/62 regagnera un siège au CTA (titulaire et suppléant) et pourra proposer une place de titulaire à la CGT.

Si cette démarche aboutissait, elle pourrait ensuite se décliner en accord pour certaines listes aux CAP : uniquement pour les syndicats nationaux qui le souhaitent.

Quels sont les enjeux et les objectifs pour la FSU et ses syndicats nationaux ?

- retrouver la 1^{ère} place au CTA et dans les instances qui en découlent, ce qui se mesure en rapport de force avec l'administration en nombre de sièges dans les instances, en possibilité de contrôle (secrétariat de séance) mais aussi en termes de décharges (CHSCT par exemple).

- créer une dynamique de conquête face à un pôle SGEN-CFDT/UNSA qui lui s'affiche déjà ensemble.

Jack Alemany
SA SNUEP-LILLE

THEME 4

Elections professionnelles

Stratégie syndicale — 2

Motion BN du 9 janvier 2014

Position du SNUEP-FSU sur la constitution de listes communes avec la CGT

Aujourd'hui le SNUEP-FSU doit continuer à progresser encore au niveau des CAP et conforter sa place dans toutes les instances départementales et académiques aux côtés des autres syndicats de la FSU. En progressant aux prochaines élections professionnelles, le SNUEP doit œuvrer au fait que la FSU retrouve sa 1^{ère} place dans la FP d'état, devant FO. Il doit ainsi être présent partout sur les listes aux CT et s'investir pleinement dans les campagnes communes des 10 syndicats de l'EN de la FSU. Son objectif reste inchangé depuis sa création : continuer à se développer partout, progresser encore aux prochaines élections professionnelles pour devenir à terme le premier syndicat de l'enseignement professionnel.

La représentativité de la FSU d'une région à l'autre n'est pas identique. La FSU se retrouve parfois en deuxième place, derrière l'UNSA... Ce qui n'est pas sans conséquences sur sa place dans certaines instances comme par exemple au niveau du CHSCT ou du CT académique. Dans certaines académies, où la FSU ne peut pas garantir une première place aux syndicats de lutte et de transformation sociale face au bloc réformateur UNSA-SGEN, ou face à la montée de FO, la FSU envisage des alliances notamment avec la CGT. Ce fut le cas à Poitiers en 2011 sur les listes en CAPA. C'est aussi le cas à Lille où le SNUEP et la FSU envisagent une liste commune avec la CGT pour le CTA, voire sur certaines CAPA. À Lille, le SE-UNSA est fort et le passage d'Action et Démocra-

tie à l'UNSA a encore amplifié le mouvement ; ce qui a provoqué la perte de la première place à la FSU.

Quelle doit être alors la position du SNUEP-FSU sur ces alliances ? Il faut d'abord rappeler que ce genre d'alliance ne peut se faire sans l'accord de l'ensemble des SN concernés. Mais le SNUEP-FSU a-t-il intérêt à s'opposer à de tels accords ? Ne faut-il pas étudier les situations au plus près du contexte local ? Si de tels accords étaient envisagés, dans quelles conditions, ces alliances peuvent-elles être favorables à la FSU mais aussi au SNUEP ?

Il faut d'abord distinguer les alliances de listes au niveau des CTA et des alliances au niveau des CAP. Les enjeux ne sont pas les mêmes et les conséquences que cela pourraient avoir sur le développement du SNUEP-FSU non plus.

Au niveau des CTA, **le SNUEP-FSU considère que si ces accords de listes peuvent être envisagés en fonction de situations particulières et locales, ils ne doivent en aucun cas être généralisés à l'ensemble du territoire.** Ils doivent prendre en compte l'intérêt de la FSU **mais aussi celui de l'ensemble des syndicats nationaux concernés.** En tout état de cause, ils ne peuvent pas se faire au détriment du développement du SNUEP-FSU. La lisibilité de l'ensemble des syndicats de la FSU, et donc du SNUEP, doit être préservée, de même la représentativité du SNUEP-FSU doit être assurée dans toutes les instances CTD, CTA, CHSCTD, CHSCTA, CCREFP,

... suite page 8

Si un engagement régional était envisagé par les SN de la FSU, il doit être sans contrainte sur les petits syndicats, avec un calcul de la représentativité qui ne se fasse pas au détriment des petits syndicats. Il doit être aussi débattu en amont avec les instances nationales du SNUEP-FSU. Ce n'est pas qu'une affaire régionale !

Au niveau des CAPA, la question ne se pose pas de la même manière. **La constitution de listes communes avec la CGT au niveau des CAP ne serait pas sans conséquences sur le développement du SNUEP-FSU.**

Nous savons que les CAP sont des instances pivots permettant de syndiquer les collègues en leur apportant des éléments importants sur leur déroulé de carrière. La constitution de listes communes en CAP avec la CGT, de par le poids important de la CGT dans les LP, risquerait de stopper le développement du SNUEP-FSU dans certaines académies.

QUELLE PLACE POUR LES RETRAITÉ-ES DANS LES INSTANCES NATIONALES ?

D'un point de vue statutaire

Les retraité-es estiment ne pas être représentés suffisamment au Bureau national. Le problème n'est pas posé pour le conseil national. Au vu des statuts actuels il n'y a qu'1 seul retraité titulaire au BN et pas de suppléant. Au CN d'octobre 2013 comme la commission des statuts n'a pas retenu la demande d'un 2^{ème} siège titulaire il a été décidé de le mettre au vote direct des adhérent-es sous forme de fenêtre.

Le vote n'obtient pas les 70 % mais arrive à 68,20 %. Un vote en opposition (oui/non) ne devrait pas avoir besoin des 70 % statutaire. Mais par ailleurs les statuts ne sont jamais votés directement, ni au SNUEP ni à la FSU, et nous avons aussi refusé lors des consultations FSU les votes à 50 %. C'est malgré tout une question qu'il nous faut étudier plus à fond.

L'exemple le plus extrême est celui de Poitiers en 2011 : L'alliance CGT -FSU affichée au CTA, s'est traduite aussi par une liste CAPA PLP étiquetée CGT avec un représentant SNUEP. Cautionné par le secrétaire académique du SNUEP-FSU partant, sans que le national ne soit au courant, cet accord n'a pas permis au SNUEP-FSU de se développer dans l'académie. C'est pour nous inadmissible et ne doit pas se reproduire.

Le SNUEP-FSU rappelle donc sa volonté de présenter des listes partout sur le territoire. Il faut donc se donner des moyens de faire des listes en CAPA partout et s'appuyer sur les structures militantes des SN de la FSU qui peuvent aider le SNUEP dans les académies où il est encore peu développé.

Les retraité-es dans le syndicat

Si nous pensons que la syndicalisation des retraité-es augmente, il faut alors leur donner une représentation en proportion. Qu'en est-il du SNUEP-FSU ? Les résultats montrent qu'ils sont aux environs de 4 % des syndiqué-es ces dernières années.

Au niveau de l'instance du BN avec un siège sur 25 ils sont à 4 % et avec 2 sièges ils sont à 8 %, donc bien au-dessus de leur poids effectif dans le syndicat. Il n'apparaît pas souhaitable de leur donner un 2^e siège de titulaire.

Par contre ce qu'il nous faut étudier c'est une représentation en tant que suppléant-e du BN, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Certes aucun-e suppléant-e n'est lié-e à un titulaire et nous n'y tenons pas, mais ne peut-on pas l'envisager exclusivement pour ce siège de retraité ? C'est une proposition que l'on pourrait expérimenter.

Marie-Caroline Guérin

STATUTS

*Bureau national et
place des retraité-es*

CONGRÈS NATIONAL

DU 24 AU 28 MARS

À DINARD

1^{ère} ÉTAPE

Les adhérent-es approuvent le rapport d'activité et la liste au conseil national

Dans le cadre de la préparation au congrès, les adhérent-es étaient appelé-es à voter sur le rapport d'activité, présenté par le secrétariat national, sur la liste au conseil national, ainsi que sur deux « fenêtres », points qui n'ont pas fait consensus au conseil national d'octobre, concernant de possibles modifications statutaires.

Les résultats des votes en décembre 2013 sont les suivants :

- sur le rapport d'activité : Pour 97,84% Contre 2,16%
- sur la liste au conseil national : Pour 97,96% Contre 2,04%

Deux questions en suspens

Deux votes à titre indicatif ont été effectués :

- Sur la fenêtre 1, à la question posée : « *Nos statuts précisent qu'aucun-e militant-e ne peut dépasser une demi-décharge de service sauf pour les secrétaires nationaux qui peuvent d'une décharge jusqu'au 2/3 de leur service. Peut-on étendre cette possibilité aux militants ?* », les adhérent-es répondent oui à 54,30 % et non à 45,70 %

- Sur la fenêtre 2, à la question posée : « *Actuellement le bureau national comporte 1 retraité-e sur les 25 titulaires. Un-e 2^e retraité-e titulaire doit-il/elle y siéger ?* », les adhérent-es répondent oui à 68,29 % et non à 31,71 %

Le vote des adhérent-es sur les questions statutaires est un vote fort mais à titre indicatif. Pour rappel, la seule instance à même de modifier les statuts de notre organisation syndicale est le congrès, comme il l'est écrit à l'article 11 de ces mêmes statuts : « *Toute modification des statuts est décidée par le Congrès à la majorité de 70 %.* »

Il appartient donc à tou-tes les adhérent-es de s'emparer des débats dans leur congrès académique afin de mandater leur délégation académique sur ces questions.

2^{ème} ÉTAPE

S'emparer des thèmes de congrès pour débattre

Un journal vient d'être envoyé à toutes et tous les adhérent-es. Il comprendra tous les textes de congrès, notamment au travers de 4 grandes thématiques :

Le thème 1 « *Pour des politiques éducatives ambitieuses* » interroge les politiques éducatives, pose les questions du recrutement et de la formation des personnels.

Le thème 2 « *Pour des services publics de qualité, et la revalorisation des carrières et des métiers* » s'intéresse aux questions corporatives, à la situation des personnels, aux services publics

Le thème 3 « *Pour une société solidaire et égalitaire* » interroge les questions sociétales : logement, transport, droits et libertés

Le thème 4 « *Pour un syndicalisme rénové outil de défense et de promotion de l'enseignement public et de ses personnels* » pose la question de l'avenir du syndicalisme et de ce qui le constitue.

Les textes préparatoires ont été élaborés dans les secteurs nationaux du syndicat et leur plan a été validé au conseil national de décembre. Le journal les regroupant est envoyé début janvier à chaque adhérent-e et en nombre aux sections académiques.

Ces textes constituent la base de notre réflexion syndicale : il appartient à chacun-e d'en prendre connaissance pour participer aux congrès académiques qui débiteront en janvier.

Contributions des militant-es ou courant de pensée

Tous et toutes les militant-es peuvent envoyer des contributions qui seront publiées dans les snuep infos, jusqu'au début mars. Ces contributions devront faire 1500/2000 signes environ.

Congrès académiques :

du 6 janvier au 7 février pour la métropole

Ils se dérouleront sur 1 ou 2 jours suivant les sections académiques.

La liste des congrès académiques maintenant connue est la suivante :

ACADEMIE	Dates de congrès	Lieu	ACADEMIE	Dates de congrès	Lieu
AIX MARSEILLE	À PRECISER	Marseille	MAYOTTE	A PRECISER	À PRECISER
AMIENS	29 janvier	Lycée Léonard de Vinci SOISSONS	MONTPELLIER	23 et 24 janvier	Montpellier
BESANCON	30 janvier	Besançon	NANCY METZ	17 janvier	FSU Nancy
BORDEAUX	14 et 30 janvier	Le 14 au LP de Parentis Le 30 au LP de Langon	NANTES	29 et 30 janvier	Beaulieu sur Layon
CAEN	17 janvier	Snes 206 rue St Jean Caen	NICE	16 janvier	Le Muy ou Draguignan
CLERMONT FD	6 février	Maison du peuple, rue J. Richepin, Clermont Fd	NLLE CALÉDONIE	6 mars	À PRECISER
CORSE	À PRECISER	À PRECISER	ORLEANS TOURS	27 et 28 janvier	Blois
CRETEIL	30 et 31 janvier 2014	Créteil	PARIS	6 et 7 février	Paris
DIJON	16 et 17 janvier	Lycée Simone Weil à Dijon	POITIERS	A PRECISER	À PRECISER
GRENOBLE	20 et 21 janvier	Grenoble	POLYNÉSIE FRA	A PRECISER	À PRECISER
GUADELOUPE	À PRECISER	À PRECISER	REIMS	28 janvier	Lp Gustave Eiffel REIMS
GUYANE	7 février	À PRECISER	RENNES	30 et 31 janvier	Larmor plage
LA REUNION	5,6 et 7 février 2014	LP la Renaissance à St-Paul	ROUEN	30 et 31 janvier	Saint-Etienne du Rouvray
LILLE	23 janvier 2014	LILLE	STRASBOURG	Jeudi 16 janvier	Strasbourg
LIMOGES	31 janvier	LP Lavoisier à Brive	TOULOUSE	3 février 2014	LP Jolimont à Toulouse
LYON	23 et 24 janvier	Bourse du Travail de Lyon	VERSAILLES	30 et 31 janvier 2014	Bourse du travail Paris
MARTINIQUE	À PRECISER	À PRECISER			

Participer au congrès académique

Pour y participer, prenez contact avec votre section académique.

La convocation aux instances est de droit. Elle doit être déposée au secrétariat du proviseur 3 jours avant le début de l'instance.

Tou-te-s les adhérent-es à jour de leur cotisation à l'ouverture des congrès peuvent y participer.

Que fait le congrès académique ?

Le congrès doit renouveler les instances : conseil, bureau, secrétariat académiques, mais aussi voter les rapports d'activité et financier académiques, les modifications statutaires et du règlement intérieur, la délégation au congrès national, les textes et motions pour le congrès national. Parce que votre avis compte, participez-y nombreux.

BON CONGRÈS